



Collaboration interinstitutionnelle

« *Tous partenaires* »

Rapport annuel 2024

Table des matières

| | |
|------------------------------------|----|
| 1. Introduction | 3 |
| 2. Organisation de la CII Valais | 4 |
| 3. L'année 2024 en bref | 5 |
| 4. Faits marquants de l'année 2024 | 5 |
| 5. CII Jeunes | 6 |
| 6. La CII dans les régions | 7 |
| 7. Formations | 7 |
| 8. CII réseau | 8 |
| 9. CII complexe | 8 |
| 10. Conclusion | 10 |
| 11. Définitions et abréviations | 11 |

Personne de contact

Anne Beney Confortola, Chargée cantonale de la CII Valais, Tél. 027 606 73 20,
anne-francoise.beney@admin.vs.ch

Publication

Service de l'industrie, du commerce et du travail du canton du Valais (SICT)
Av. du Midi 7, 1950 Sion, sict-diha@admin.vs.ch, www.vs.ch/sict

Internet

La publication est disponible sur le site www.vs.ch/CII, à la rubrique:
Publications CII > Rapport annuel CII

Copyright

© SICT Reproduction autorisée en mentionnant la source

Pour ne pas alourdir le texte, la forme masculine, quand elle est employée pour des personnes ou des fonctions, désigne aussi bien des hommes que des femmes.

1. Introduction

Le système de sécurité sociale suisse repose sur des institutions spécialisées, chacune répondant aux besoins spécifiques de groupes définis. L'assurance-chômage (AC) accompagne les demandeurs d'emploi, tandis que l'assurance-invalidité (AI) intervient face aux conséquences des maladies et des accidents. En complément, l'aide sociale garantit les besoins vitaux pour les personnes en situation de précarité. Par ailleurs, les domaines de l'éducation et de la migration jouent également un rôle central dans l'insertion socio-professionnelle.

Malgré leur efficacité individuelle, ces systèmes atteignent leurs limites lorsqu'il s'agit de répondre aux situations de personnes confrontées à des problématiques complexes. Les divergences entre bases légales, structures de compétence, mécanismes de financement ou champs d'intervention entraînent des tensions aux interfaces, compromettant parfois la cohérence et l'efficacité de l'accompagnement.

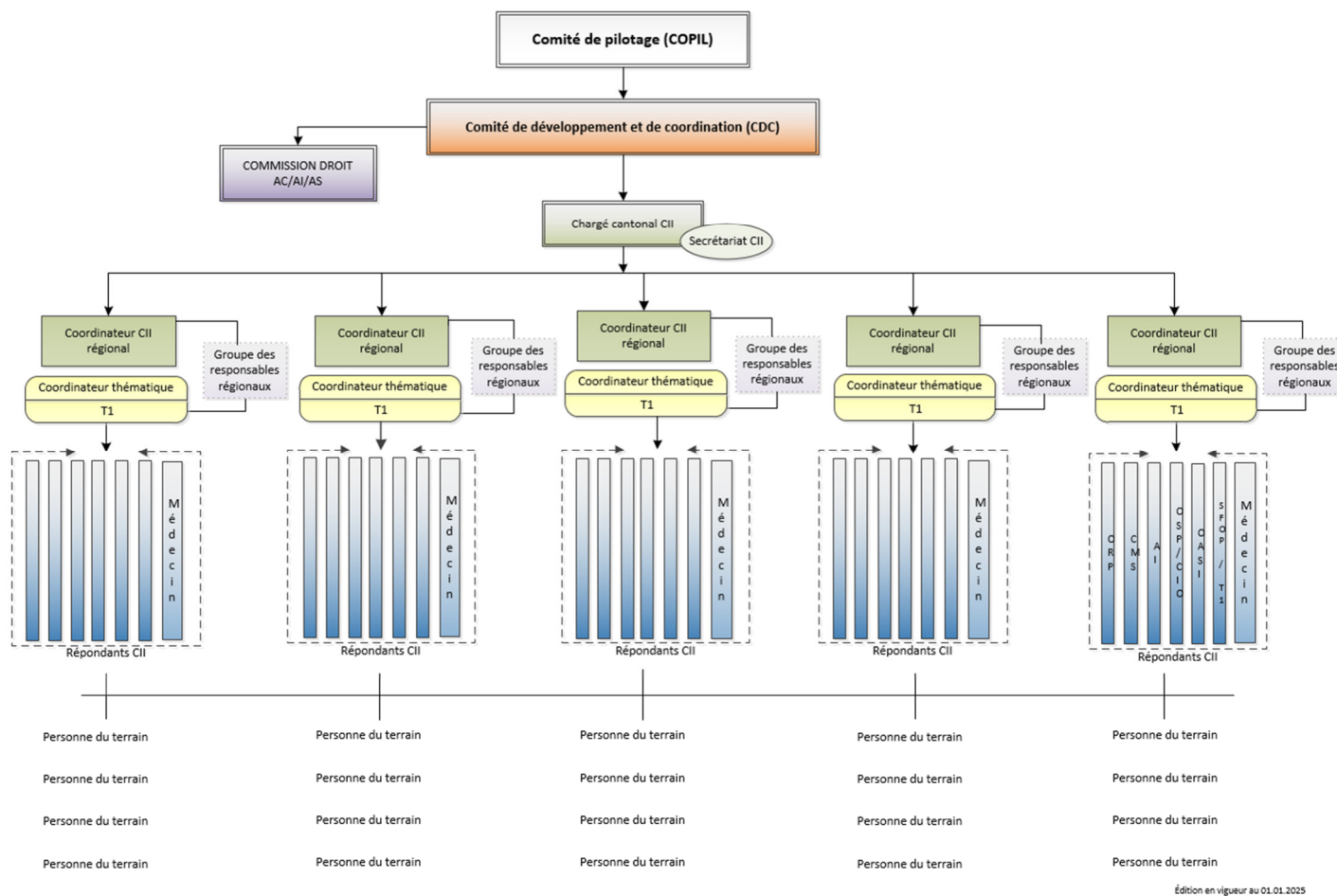
Face à ces défis, la Collaboration interinstitutionnelle (CII) du Valais agit comme un levier pour favoriser une approche intégrée et coordonnée. Sa mission principale est de garantir, dans le respect des cadres légaux, des solutions harmonisées permettant aux bénéficiaires de retrouver le chemin du marché du travail ordinaire. Constituée des partenaires du premier cercle, la CII regroupe :

- **Le Service de l'industrie, du commerce et du travail (SICT)**, via ses Offices régionaux de placement (ORP) et sa Logistique des mesures du marché du travail (LMMT), également organe de coordination CII ;
- **Le Service de l'action sociale (SAS)**, par son Office de coordination des prestations sociales (OCPS), son Office de l'asile (OASI) et les Centres médico-sociaux (CMS) ;
- **Le Service de la formation professionnelle (SFOP)**, avec sa Plateforme T1 ;
- **Le Service des hautes écoles (SHE)**, représenté par l'Office d'orientation scolaire, professionnelle et de carrière (OSP) ;
- **L'Office cantonal de l'assurance invalidité (OAI).**

Pour 2024, la CII poursuit des objectifs ambitieux : l'implémentation généralisée d'un nouveau logiciel pour la gestion des situations complexes, le renforcement de la collaboration dans des domaines clés tels que l'intégration des collaborateurs de l'asile, le lancement d'une étude interinstitutionnelle sur la problématique des jeunes en rupture et l'accessibilité à la CII Valais des institutions désignées comme des « agents facilitateurs de l'insertion ».

Cette vision réaffirme l'engagement de la CII à promouvoir une synergie durable entre les partenaires afin de répondre avec efficacité et humanité aux défis de l'insertion professionnelle et sociale en Valais.

2. Organisation de la CII Valais



3. L'année 2024 en bref

| 2023 | 2024 | |
|-----------------|-----------------|--|
| 250 | 302 | situations annoncées à la CII Valais (adultes : 80 et jeunes : 222) par les dispositifs partenaires |
| 5'126 | 6'887 | personnes suivies par l'ensemble des dispositifs partenaires CII ont bénéficié d'un suivi simultané (soit 15%) |
| 15% | 28% | des personnes relevant des ORP sont suivies simultanément par l'OAI, par les CMS, par l'OSP, par l'OASI ou par au moins 2 dispositifs |
| 23% | 26% | des personnes relevant de l'OAI sont suivies simultanément par les ORP, par les CMS, par l'OSP, par l'OASI ou par au moins 2 dispositifs |
| 45% | 47% | des personnes relevant des CMS sont suivies simultanément par les ORP, par l'OAI, par l'OSP, par l'OASI ou par au moins 2 dispositifs |
| 31% | 35% | des personnes relevant de l'OSP sont suivies simultanément par les ORP, par l'OAI, par les CMS, par l'OASI ou par au moins 2 dispositifs |
| 2% | 7% | des personnes relevant de l'OASI sont suivies simultanément par les ORP, par l'OAI, par l'OSP, par les CMS ou par au moins 2 dispositifs |
| 67 | 52 | participant·es et participants aux formations CII Valais organisées dans le Valais romand (41) et dans le Haut-Valais (11) |
| 330 | 350 | collaboratrices et collaborateurs ont participé à la journée CII cantonale |
| Frs. 432'759.50 | Frs. 434'206.70 | ont été alloués à la CII Valais (frais structurels) |

4. Faits marquants de l'année 2024

Journée cantonale de la collaboration interinstitutionnelle

Plus de 350 participants des dispositifs de la CII Valais se sont réunis à Monthey pour réfléchir aux défis de l'intégration socio-professionnelle et de la santé mentale dans le contexte migratoire. L'Agenda Intégration Suisse a été présenté, mettant en lumière trois axes clés : la formation, la préparation au marché du travail et l'intégration sociale. Deux experts de la santé mentale ont souligné l'importance d'une approche personnalisée, tenant compte des parcours de vie des migrants, pour favoriser leur insertion professionnelle. Cette journée a rencontré un franc succès. (Plus d'informations : Newsletter CII Nr. 17/2024 et Journée CII 2024)

Lancement d'une étude sur les jeunes en rupture

La question des jeunes en rupture scolaire, sociale et familiale devient de plus en plus préoccupante. Souvent invisibles aux yeux du grand public, ces jeunes représentent néanmoins un enjeu crucial pour l'avenir de notre système socio-économique. Cette étude de la Haute Ecole et Ecole Supérieure de Travail Social (HES-TS), financée par les partenaires de la CII valais, permettra de recueillir des données quantitatives et qualitatives grâce aux témoignages des jeunes concernés, à l'analyse des politiques éducatives et sociales, ainsi qu'à une cartographie des ressources disponibles. L'objectif est d'identifier les besoins spécifiques de ces jeunes, de comprendre les enjeux et dynamiques qui alimentent leur précarité et vulnérabilité, afin de formuler des recommandations à l'attention des décideurs.

CII du 2ème cercle¹

La mission de la CII Valais est de promouvoir l'insertion professionnelle et sociale des individus sur le marché du travail ordinaire. Pour atteindre cet objectif, la CII bénéficie également du soutien de partenaires du 2^e cercle, qui jouent un rôle clé en tant qu'agents facilitateurs dans leurs mandats respectifs. Lors de la séance de lancement (Kick-off) réunissant tous les partenaires, il a été souligné que les défis actuels sont partagés par l'ensemble des acteurs. Pour tous les partenaires, il est apparu essentiel de poursuivre les rencontres communes, afin de faciliter les échanges, de mutualiser les observations, et de faire remonter les constats au niveau politique.

¹ Les partenaires institutionnels de la CII du 2ème cercle sont cités dans le chapitre Définition et Abréviation

Mise en place d'un logiciel spécifique pour les situations complexes

Au cours de l'année, un logiciel spécifique (MX CII) conçu par les informaticiens du SICT a été implémenté pour répondre aux exigences des situations complexes rencontrées sur le terrain. Cet outil, mis à disposition des répondants CII, offre une plateforme centralisée et adaptable pour la gestion et le suivi des cas nécessitant une approche multidimensionnelle. Ce logiciel est conçu pour évoluer en fonction des besoins spécifiques des intervenants. Il représente une avancée significative pour l'amélioration de la coordination et de l'efficacité des interventions sur le terrain.

Etablissement d'une Business Intelligence (BI) pour la CII Valais

Sur la base des données saisies dans le logiciel MX CII, le Service cantonal informatique a mis à disposition une BI. Elle peut être définie comme un cadre technologique destiné à transformer des données brutes en informations utiles et exploitables pour la gestion des situations relevant de la CII complexe². A titre d'exemple, grâce à la Business Intelligence (BI), les coordinateurs CII peuvent vérifier automatiquement et régulièrement la validité des procurations pour les situations ouvertes. Ce système analyse en temps réel les données pertinentes et génère des alertes en cas de documents expirés ou nécessitant une mise à jour. Il permet aussi de créer un tableau de bord de suivi des situations. Ainsi, ils assurent une conformité administrative continue tout en optimisant leur gestion du temps.

Sondage effectué auprès de l'ensemble des répondants CII

L'enquête sur la CII Valais révèle une appréciation positive du dispositif, notamment pour la synergie entre les institutions et le centrage sur les bénéficiaires. La coordination et les échanges interinstitutionnels sont perçus comme des points forts. Cependant, des tensions subsistent : le manque de ressources pour compenser la charge de travail réelle, une reconnaissance pratique insuffisante et des procédures administratives lourdes freinent l'efficacité. Les répondants appellent à une simplification des processus pour mieux gérer les cas complexes et optimiser la collaboration entre les institutions. La visibilité des répondants reste inégale selon les équipes. En conclusion, l'enquête montre que la CII est perçue comme un outil efficace pour la gestion des situations complexes, mais des améliorations sont attendues. Simplification des processus administratifs, meilleure allocation des ressources et sensibilisation accrue des équipes figurent parmi les recommandations prioritaires pour renforcer la cohérence et l'efficacité du dispositif à l'avenir.

² La définition de la CII se complexe se trouve en page 8

Protection des données

Dans le contexte des révisions des lois fédérale et cantonale sur la protection des données, le Préposé à la protection des données relève que dès qu'il y a échange de données sensibles, une loi au sens formel est nécessaire, un règlement pouvant ensuite en fixer l'application. Etant donné que le processus législatif peut durer un certain temps, la CII doit pouvoir continuer à fonctionner et à échanger les données nécessaires à l'accomplissement de sa mission. En parallèle, une mise à jour des différents outils à disposition de la CII a été effectuée conformément aux prescriptions légales.

5. CII Jeunes

L'année 2024 poursuit la dynamique engagée avec la continuité des séances fixes, assurant un suivi régulier et une coordination efficace. Le nombre de signalements augmente fortement avec 462 cas recensés, dont 368 signalements institutionnels. Parmi ces 368 annonces institutionnelles, 222 situations (soit 60%) nous parviennent par le biais d'annonces de la part des partenaires CII du 1er cercle. Les 40% restant se partagent entre les signalements des instances publiques du deuxième cercle et des particuliers. Dans le contexte actuel, il est de plus en plus évident que les instances travaillant avec les jeunes âgés de 15 à 25 ans ont besoin de compétences variées (de type psychologique, sociale, etc.). C'est pourquoi elles ont tendance à solliciter de manière spontanée la Plateforme T1.

La CII jeunes du Valais romand renforce ses collaborations en rencontrant de nouveaux partenaires comme l'association Eliezer, spécialisée dans l'accompagnement des personnes touchées par les troubles neurodéveloppementaux. L'année 2024 a également été marquée par la mise en œuvre d'une convention de collaboration entre la Plateforme T1 et l'OAI renforçant l'efficacité de la prise en charge des jeunes souffrant d'une atteinte à la santé durant la phase de transition 1 et en difficulté durant la formation post-obligatoire.

6. La CII dans les régions

CII dans le Haut-Valais

L'année 2024 a été marquée par plusieurs changements dans le Haut-Valais. Dès le 1^{er} janvier 2024, la coordination CII a été reprise par un collaborateur rattaché au bureau d'insertion professionnelle (BIP).

D'autres changements ont eu lieu parmi les répondants CII, en raison de départs à la retraite et de nouvelles orientations. Lors de cette période de transition, l'équipe CII du Haut-Valais a démontré sa force collective en restant soudée, flexible et en explorant ensemble de nouvelles approches. En s'adaptant progressivement aux nouvelles structures et en ajustant les processus, elle a su se renforcer. Aujourd'hui, l'équipe se félicite non seulement d'avoir surmonté cette phase, mais également d'en être sortie consolidée.

CII dans la région de Sierre

Depuis le 1^{er} janvier 2024, le poste de coordinatrice régionale CII a été repris par une collaboratrice de l'OSP. Parmi les principaux changements, on note l'intégration de l'OASI dans la CII. À Sierre, deux nouveaux répondants CII provenant de l'OASI ont rejoint l'équipe. Afin de faciliter leur intégration et de renforcer la connaissance mutuelle des fonctionnements et des prestations de chaque dispositif, un temps a été consacré, lors de chaque rencontre, à la présentation des différentes institutions. La connaissance des procédures entre les dispositifs s'est également améliorée grâce à la participation de la coordinatrice CII à une réunion entre le CMS et l'ORP portant sur les thématiques de la CII simple, réseau et complexe. Une rencontre avec le bureau CII a également eu lieu, permettant de mieux comprendre la plateforme CII MX et de transmettre des suggestions d'amélioration. Enfin, en 2024, le coaching ORP-CMS reste la mesure CII la plus sollicitée par les collaborateurs de terrain. En complément, des TRO ainsi que le CM CII ont également été mis en place pour répondre aux besoins des équipes.

CII dans la région de Sion

En 2024, plusieurs actions ont renforcé la collaboration interinstitutionnelle (CII) dans la région sédunoise. Quatre séances des répondants CII ont permis des échanges constructifs sur la situation des institutions, la pérennité de la CII et des propositions d'améliorations concrètes. Trois visites des CMS, incluant des colloques avec les assistants sociaux, ont facilité la relance de la CII et des discussions sur la transition CMS-ORP. Dix séances d'intervision ont été organisées pour le team coaching ORP-CMS, favorisant la gestion des situations complexes. L'organisation et le suivi des mesures CII complexes (TRO, assessments, coaching ORP-CMS) ont été assurés avec rigueur. La visite du Bureau d'Accueil des Candidats

Réfugiés (BACR) à Sion a permis de présenter la CII et de définir les modalités du travail en réseau. Le coordinateur régional a participé à des projets CII réseau (SPM-ORP, Asile-ORP, BIP-ORP) pour renforcer la cohérence des actions. Enfin, le programme MX CII a été introduit avec des formations adaptées pour les professionnels concernés.

CII dans la région de Martigny

Dans la région de Martigny, l'équipe de la CII complexe s'est attachée à consolider ses liens et à mieux connaître le nouveau dispositif intégré au premier cercle, soit l'Office de l'Asile (OASI).

Les répondants CII de ce service ont accueilli au sein du BACR de Martigny leurs collègues répondants CII pour une présentation de l'organisation et des prestations relevant de l'Office de l'Asile.

L'équipe s'est par ailleurs réunie régulièrement, en sus des rencontres consacrées aux mesures de la CII complexe, afin de développer les liens et les connaissances respectives des dispositifs en jeu pour rester une ressource efficace sur le terrain.

CII dans la région de Monthey

L'année 2024 a marqué une phase clé d'intégration des collaborateurs du service de l'asile dans l'équipe de répondants, avec l'arrivée de représentantes des BIP et du BACR. L'intégration s'est faite via une formation initiale, une participation active aux séances et une visite du foyer des Barges pour mieux comprendre les enjeux de l'asile.

Plutôt que de nouveaux projets, l'année a été consacrée à la consolidation des pratiques : formations, identification des situations à risque, visites de dispositifs et rôle renforcé des répondantes comme référentes. Le tandem CII-Coaching ORP-CMS a également porté ses fruits en favorisant l'insertion professionnelle.

En 2025, l'accent sera mis sur l'échange de bonnes pratiques, l'organisation d'une journée régionale et la mise en avant du rôle des répondantes.

7. Formations

Journée de formation pour les nouveaux collaborateurs

Dans la région du **Valais romand**, 41 personnes ont pris part à cet événement annuel. Les participants provenaient de trois dispositifs, l'Office de l'asile, les CMS et l'OAI. Les autres dispositifs, tels que les ORP et CIO, n'avaient aucun participant, conformément aux informations fournies sur l'absence de nouveaux engagements durant l'année écoulée. Après une introduction théorique initiale centrée sur la collaboration interinstitutionnelle

(CII), les intervenants ont animé individuellement des ateliers portant sur divers aspects de l'employabilité, en fonction de la perception de chaque dispositif concerné. La possibilité de développer leur réseau professionnel et d'améliorer leurs connaissances sur les institutions partenaires a été grandement appréciée par tous.

Dans le **Haut-Valais**, 11 personnes ont participé à la matinée d'introduction à la CII divisée en deux temps, une partie théorique et une partie pratique. Les bases théoriques transmises ont servi de fondement pour les étapes suivantes. La deuxième partie a été consacrée à la mise en pratique durant laquelle des situations concrètes ont été traitées, rendant la théorie plus tangible. En vue de cette rencontre et pour la préparer au mieux, les participants ont eu la possibilité de visionner les présentations des différentes institutions déposées sur le site internet de la CII Valais. La journée d'introduction s'est terminée par un repas en commun à l'OPRA.

Formation aux collaborateurs de l'office de l'asile

Afin d'implémenter l'intégration de l'OASI au sein de la CII en 2024, des répondants CII ont été nommés dans les différents BACR et au BIP. Ceux-ci ont bénéficié de plusieurs séances de formation à la CII durant le premier semestre 2024. En outre, ils ont été également formés et soutenus par le réseau CII déjà en place dans chaque région, notamment par les différents coordinateurs régionaux. Des formations CII ont également été dispensées aux assistants sociaux de l'Office de l'asile, qui sont des acteurs importants de la détection précoce de situations complexes.

8. CII réseau

Une situation CII réseau se caractérise par une prise en charge multi-dispositifs, un potentiel de réinsertion incertain ou confirmé, et des activités adaptées disponibles. Le bénéficiaire peut présenter des facteurs de risque et des difficultés à suivre les mesures. Les moyens d'existence sont assurés à court terme, les droits aux prestations sont clairs, mais des divergences stratégiques peuvent survenir entre les acteurs. Une prise en charge de type réseau est suffisante.

Collaboration entre le BIP et les ORP

Depuis l'instauration de la collaboration renforcée entre le Bureau d'insertion professionnelle de l'Office de l'asile (BIP) et les ORP en 2019, les candidats jugés aptes à l'emploi après une période d'évaluation par les conseillers en insertion du BIP sont adressés aux ORP. Dans l'ensemble, la collaboration est satisfaisante.

Dans le cadre de la Journée d'Impulsion Nationale 2024 consacrée à l'intégration sur le marché du travail des personnes à protéger (permis S), des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire, le Canton du Valais, par l'entremise du BIP et des ORP, a élaboré un rapport commun faisant le point sur cette coopération, le SEM et le SECO ayant prévu de procéder à une évaluation des résultats du colloque.

Collaboration entre les ORP et les CMS

La collaboration entre les ORP et les CMS est régie par une directive signée en novembre 2021 par les Chefs de départements DEF et DSSC. Elle vise à clarifier le leadership dans la gestion des cas, à faciliter les échanges d'informations et à organiser les transitions entre dispositifs de manière fluide. En 2024, 120 personnes ont été signalées par les ORP aux CMS et 97 par les CMS aux ORP. Cette coordination répond à la nécessité de synchroniser les efforts d'intégration pour optimiser les chances de réinsertion.

9. CII complexe

Une situation CII complexe se caractérise par une prise en charge multi-dispositifs actuelle ou imminente, un cumul de difficultés de réinsertion professionnelle malgré un potentiel identifié, et des facteurs de risques complexes (santé incertaine, finances, faible niveau de formation, etc.). Les mesures actives sont difficiles à mettre en œuvre, les droits aux prestations sont flous, et des divergences stratégiques peuvent surgir entre les parties prenantes. Une annonce au bureau CII est préconisée.

Exemple de prise en charge en CII complexe

La bénéficiaire, une femme érythréenne de 44 ans résidant en Suisse avec un permis B depuis 10 ans, vit seule dans une région reculée du Valais. Mariée depuis cinq ans à un homme vivant en Angleterre qu'elle n'a vu qu'en visioconférence, elle fait face à un isolement social et familial. Sans formation achevée, elle travaille comme contrôleuse de bus à 25 % (CHF 1'500 par mois, non rémunérée pendant les vacances scolaires) et bénéficie d'allocations chômage et d'un complément d'aide sociale. Elle présente des limitations physiques reconnues, mais l'AI la considère apte à travailler à 100 % sous certaines restrictions. Son état psychologique est affecté par sa situation familiale et l'absence de projets communs avec son mari.

Intervention du **tandem CII ORP-CMS** composé d'un conseiller ORP et d'un assistant social CMS qui a constaté qu'un emploi complémentaire risquerait de fragiliser son poste actuel, que sa santé physique nécessitait une évaluation approfondie - notamment sur la raison du refus de l'AI - et que sa détresse psychologique liée à l'absence de son mari nécessitait un soutien spécifique. Le tandem a recommandé une table ronde (TRO) pour évaluer la prise en charge.

Organisée sous la responsabilité du coordinateur régional, la **TRO** a permis d'effectuer un brainstorming pluridisciplinaire sur sa situation, de vérifier son taux d'employabilité pendant les vacances scolaires et de mandater un médecin pour une clarification médicale globale. Le rapport médical n'a pas révélé de raisons objectives d'incapacité de travail. La CII a donc décidé de mettre en place un case management (CM) pour coordonner les actions nécessaires.

Lors du **Case Management CII**, un gestionnaire de cas a élaboré un plan de réinsertion en collaboration avec les institutions impliquées. Avec l'accompagnement du CM et des consultations au CIO, la bénéficiaire a pris conscience de la nécessité de changements personnels et entrepris une procédure de divorce. Elle a collaboré avec son médecin pour mieux gérer ses douleurs et décidé de conserver son emploi actuel, désormais complété par l'aide sociale.

Ce cas illustre une approche interinstitutionnelle, coordonnée et soutenue par une dynamique de pairs, qui constitue une véritable plus-value de la CII dans la gestion de situations complexes.



Situations signalées en CII complexe

| Situations adultes | Valais | Haut-Valais | Sierre | Sion | Martigny | Monthey |
|--|--------|-------------|--------|-----------------|----------|---------|
| Total des cas par Dispositifs Annonceurs | 80 | 8 | 21 | 21 | 13 | 17 |
| ORP | 40 | 2 | 11 | 13 ³ | 7 | 7 |
| CMS | 24 | 4 | 7 | 5 | 3 | 5 |
| BIP/OASI | 8 | | 1 | 2 | 2 | 3 |
| OAI | 3 | 1 | 2 | | | |
| OSP/SHE | 4 | 1 | | 1 | | 2 |
| T1/SFOP | 1 | | | | 1 | |

La Plateforme T1 signale peu de situations au bureau CII car elle organise des rencontres bimestrielles dans chaque région. Ces rencontres visent à échanger sur les situations des jeunes à problèmes et à les orienter vers les dispositifs appropriés, dans une optique de détection précoce et de rationalisation des ressources.

Les prestations en chiffres (toutes situations signalées au bureau CII)

La CII Valais propose **cinq types de prestations** pour les situations complexes, la TRO, l'assessment, la mesure coaching ORP-CMS, le case management CII (CM CII) et le mandat médical CII.

En 2024, **28 TRO** ont été organisées, **48 coachings ORP-CMS** ont eu lieu, **3 mandats médicaux** ont été effectués par le SMR et **4 case management** ont été activés.

Profil des situations. 57% des situations concernent des hommes. La moyenne d'âge pour les deux sexes se situe à 37 ans. 47% des personnes n'ont pas de formation professionnelle, 45% ont obtenu un titre de formation du secondaire II et 8% ont une formation de niveau tertiaire.

L'**indice de gravité** définit de manière pondérée la complexité des cas analysés par le collaborateur terrain. Constitué de la dimension « insertion professionnelle récente » et des facteurs de risques identifiés par les collaborateurs terrain (santé – dépendance – illettrisme – finance – formation, etc.), il oscille entre 0 (sans risque) et 6,5 (multirisques). L'**indice de gravité moyen se situe à 2.0** (cumul de 4 facteurs de risques en moyenne).

³ Deux situations ont été comptabilisées sous l'ORP mais signalées par la LVCC

Taux de réinsertion sur le marché du travail. Pour la mesure **coaching ORP-CMS**, le taux de réinsertion se situe à 52%. Il prend en considération toutes les situations closes par les tandems en 2024.

Détection précoce. Le temps d'identification d'une problématique CII complexe peut être appréhendé par la durée moyenne entre le moment où la personne démarre un suivi auprès du dispositif annonceur et celui où elle est signalée au bureau. **36% des situations** ont été annoncées au bureau CII dans un délai inférieur à 6 mois. On observe une régression concernant ce critère de détection précoce, avec des résultats moins satisfaisants que l'année précédente, où plus de 48 % des situations avaient été signalées. Cela ne répond pas pleinement à l'objectif de la CII, qui vise à encourager une détection précoce des cas signalés.

10. Conclusion

L'année 2024 a été marquée par une consolidation des pratiques et un renforcement des collaborations interinstitutionnelles. Les modes de collaborations se redéfinissent en devenant plus agiles et s'adaptent à l'évolution des besoins. La gestion des situations complexes tend naturellement à être confiée à des professionnels spécialisés.

L'intégration des nouveaux acteurs, notamment ceux provenant du domaine de l'asile, a enrichi les synergies existantes et favorisé un renouveau dans la coordination des dispositifs. L'optimisation des outils numériques, avec l'implémentation du logiciel MX CII et de la Business Intelligence, a permis d'améliorer le suivi des situations complexes. Par ailleurs, la mise en place de formations ciblées a renforcé l'efficacité du réseau CII.

En 2025, les défis à relever incluent le renforcement de la détection précoce des situations à risque, la simplification des processus administratifs et l'intensification des échanges entre les partenaires. L'organisation de nouvelles rencontres et la valorisation des bonnes pratiques seront essentielles pour continuer à améliorer l'accompagnement des bénéficiaires et garantir une insertion socio-professionnelle durable.

L'engagement et la collaboration de tous restent les clés du succès de la CII Valais.

11. Définitions et abréviations

Assessment. Les teams régionaux, composés des répondants CII Valais des institutions, du collaborateur annonceur et d'un médecin délégué par le Service médical régional de l'AI (SMR) évaluent, en présence de la personne concernée, sa situation médicale, professionnelle et sociale ainsi que les ressources à disposition en vue d'établir un plan contraignant (**contrat d'objectifs**) visant à la réinsérer sur le premier marché du travail.

Bureau CII. Représente le centre de compétences de la CII. Il se compose de la chargée cantonale de la CII Valais, de cinq coordinateurs régionaux impliqués à raison de 20% chacun, des deux coordinatrices thématiques et d'une collaboratrice administrative. Il est l'interlocuteur privilégié des collaborateurs terrain.

Case management CII (CM CII). Le Pool régional de répondants CII, composé des professionnels/spécialistes nommés par les dispositifs partenaires à la CII, sous la responsabilité de son membre qu'il a désigné comme gestionnaire de cas. Ils assurent le suivi des situations complexes annoncées en vue de bénéficier d'une prise en charge conçue de façon systématique et transversale aux institutions.

Chargé cantonal CII. Assure la coordination de la CII au niveau cantonal et régional et est garant du bon fonctionnement de celle-ci.

CDC. Veille au développement de la CII en Valais et à son optimisation. Il est composé des représentants désignés par les dispositifs impliqués.

CII 2ème cercle est constituée du Service de l'application des peines et mesures (SAPEM) par son Office des sanctions et des mesures d'accompagnement (OSAMA) ou l'Établissement pénitentiaire de Crêtelongue (EPCL) ; du Service de la population et de la migration (SPM) par son Bureau cantonal de l'intégration (BCI) ; de la SUVA ; du Service de l'enseignement (SE) par son Office de l'enseignement spécialisé (OES) + Sec. II ; du Service cantonal de la jeunesse (SCJ) par son Office de la Protection de l'enfant (OPE) et par son Centre pour le Développement et de Thérapie de l'Enfant et de l'Adolescent (CDTEA) ; du Pôle de Psychiatrie et Psychothérapie de l'Hôpital du Valais (PPP) par son Service de Psychiatrie et Psychothérapie de l'Enfant et de l'Adolescent (SPPEA), son service de Psychiatrie et Psychothérapie Ambulatoire (SPPA) et son service de Psychiatrie et Psychothérapie Hospitalière Adulte (SPPHA).

Commission droit. Organe juridique composé de trois membres provenant de l'AI, du SICT, du SAS. Elle valide la prise de risque dans les limites du droit propre à chaque dispositif et décide du préfinancement, voire de la prise en charge des mesures de réinsertion par le Fonds cantonal de l'emploi.

COPIL. Organe politico-stratégique constitué des chefs de Service et des directions impliqués. Il définit et décide les orientations de la CII en Valais dans le domaine de la réinsertion socio-professionnelle.

Mesure coaching ORP-CMS. Prise en charge conjointe et coordonnée relevant du chômage et de l'aide sociale tel que le coaching intensif ou le tandem. La pratique du coaching intensif est destinée à des personnes précarisées et en fin de droit.

Les tandems, composés de conseillers ORP et d'assistants sociaux, analysent les dossiers, conçoivent et mettent en œuvre des projets de réinsertion professionnelle et sociale.

Table Ronde (TRO). Pré-évaluation globale durant laquelle les professionnels des différents dispositifs déterminent la prise en charge appropriée à la situation d'une personne. Cette dernière n'est en règle générale pas présente.

| | |
|---------------|--|
| AC | <i>Assurance-chômage</i> |
| AI | <i>Assurance-invalidité</i> |
| AIS | <i>Agenda intégration suisse</i> |
| AP/R | <i>Réfugiés reconnus et personnes admises à titre provisoire</i> |
| AS | <i>Aide sociale</i> |
| BACR | <i>Bureau d'accueil des candidats réfugiés</i> |
| BIP | <i>Bureau d'insertion professionnelle</i> |
| CDTEA | <i>Centre pour le développement et la thérapie de l'enfant et de l'adolescent</i> |
| CDC | <i>Comité de développement et de coordination</i> |
| CII | <i>Collaboration interinstitutionnelle</i> |
| CIO | <i>Centre d'information et d'orientation</i> |
| CMCII | <i>Case management CII</i> |
| CMS | <i>Centre médico-social</i> |
| COCIIA | <i>Coordination des CII latines</i> |
| COPIL | <i>Comité de pilotage</i> |
| DEF | <i>Département de l'économie et de la formation</i> |
| DSSC | <i>Département de la santé, des affaires sociales et de la culture</i> |
| LACI | <i>Loi fédérale sur l'assurance-chômage et l'indemnité en cas d'insolvabilité</i> |
| LIPDA | <i>Loi cantonale sur l'information du public, la protection des données et l'archivage</i> |
| LPD | <i>Loi fédérale sur la protection des données</i> |
| EPCL | <i>Établissement pénitentiaire de Crêtelongue</i> |
| LIAS | <i>Loi cantonale sur l'intégration et l'aide sociale</i> |
| LEMC | <i>Loi cantonale sur l'emploi et les mesures en faveur des chômeurs</i> |
| MMT | <i>Mesure du marché du travail</i> |
| OAI | <i>Office de l'assurance-invalidité</i> |
| OASI | <i>Office de l'asile</i> |
| OCPS | <i>Office de coordination des prestations sociales</i> |

| | |
|--------------|---|
| OES | <i>Office de l'enseignement spécialisé</i> |
| OSAMA | <i>Office des sanctions et des mesures d'accompagnement</i> |
| OPE | <i>Office de la protection des enfants</i> |
| ORP | <i>Office régional de placement</i> |
| OSP | <i>Orientation scolaire, professionnelle et de carrière</i> |
| PAI | <i>Programme pilote Préapprentissage d'intégration</i> |
| PPP | <i>Pôle de Psychiatrie et Psychothérapie de l'Hôpital du Valais</i> |
| REMC | <i>Règlement sur l'emploi et les mesures en faveur des chômeurs</i> |
| SAPEM | <i>Service de l'application des peines et des mesures</i> |
| SAS | <i>Service de l'action sociale</i> |
| SCAI | <i>Section classe d'accueil et d'intégration</i> |
| SCI | <i>Service cantonal de l'informatique</i> |
| SCJ | <i>Service cantonal de la jeunesse</i> |
| SE | <i>Service de l'enseignement</i> |
| SFOP | <i>Service de la formation professionnelle</i> |
| SHE | <i>Service des hautes écoles</i> |
| SICT | <i>Service de l'industrie, du commerce et du travail</i> |
| SMR | <i>Service médico-régional de l'OAI</i> |
| SPPA | <i>Service de Psychiatrie et Psychothérapie Ambulatoire</i> |
| SPPEA | <i>Service de Psychiatrie-Psychothérapie de l'Enfant et de l'Adolescent</i> |
| SPPHA | <i>Service de Psychiatrie et Psychothérapie Hospitalière Adulte</i> |
| SUVA | <i>Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents</i> |
| TM | <i>Tribunal des mineurs</i> |
| TRO | <i>Table ronde</i> |

Organisation de la CII Valais

Membres du Comité de pilotage (COFIL)

M. Peter Kalbermatten, Président, chef de Service du SICT
M. Jérôme Favez, chef de Service du SAS
Mme Tanja Fux, cheffe de Service du SFOP
M. Martin Kalbermatten, directeur de l'OAI Valais
M. Yves Rey, chef de Service du SHE
M. Roland Favre, Président du CDC dès le 1^{er} janvier 2023, OCPS, SAS (voix consultative)
Mme Anne Beney Confortola, chargée cantonale CII (voix consultative)
Mme Lory Bracci, secrétaire-assistante

Membres du Comité de coordination et de développement (CDC)

M. Roland Favre, Président, OCPS, SAS
Mme Marie-France Fournier, OAI Valais
M. David Fellay, PP, SICT
Mme Aline Berthod, OASI, SAS
Mme Régula Giovani, OAI
Mme Sophie Martin, CMS
M. Anton Herren, SFOP
M. Cédric Vergère, OSP
M. Alain Zumofen, LMMT, SICT
Mme Anne Beney Confortola, chargée cantonale CII
Mme Lory Bracci, secrétaire-assistante

Membres de la Commission droit

M. Peter Kalbermatten, Président, chef de Service du SICT
M. Jérôme Favez, chef de Service du SAS
M. Martin Kalbermatten, directeur de l'OAI Valais
Mme Anne Beney Confortola, chargée cantonale de la CII
Mme Lory Bracci, secrétaire-assistante

Membres du bureau CII

Mme Anne Beney Confortola, chargée cantonale CII
Mme Paula Pereira, CMS
Mme Arlette Délèze-Devanthery, OSP, SHE
Mme Aian Jaffe, Plateforme T1, SFOP
Mme Anne Meunier, BIP, SAS
Mme Marie-Noëlle Besson-Carron, OAI
M. Sven Brenner, BIP, SAS
M. Emir Salman, ORP, SICT
Mme Lory Bracci, secrétaire-assistante